



PHILHARMONIE DE PARIS
**ORCHESTRE
DE PARIS**

CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT D'UN POSTE D'ALTO SOLO le 5 décembre 2025

REGLEMENT

1. Ce concours est ouvert aux candidat(e)s de toutes nationalités. Pour concourir, tout(e) candidat(e) devra **impérativement** produire à l'Administration de l'Orchestre de Paris, les **deux** pièces suivantes :

- **le formulaire d'inscription en ligne**
- **copie ou présentation sur place de votre carte d'identité ou du passeport**

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

2. Prise de fonction : à convenir

3. La rémunération mensuelle brute est celle de catégorie 1 : 4573,02 € (au 01.01.2024).

4. Tous les candidats seront jugés sur un programme identique. Les traits d'orchestre sont téléchargeables sur notre page recrutement en ligne.

5. Les candidats désireux de participer à ce concours devront remplir le formulaire en ligne sur notre site <http://www.orchestredeparis.com/index.php/fr/page/61/recrutement> et envoyer une copie de leur carte d'identité numérisée par email : concours@orchestredeparis.com **avant le 25 novembre 2025**, dernier délai.

Les candidats inscrits recevront par email une convocation indiquant le lieu, la date et l'heure des épreuves une semaine avant le concours.

6. La première épreuve se déroule derrière un paravent. Un tirage au sort aura lieu environ 30 minutes avant le début de l'épreuve, qui définira un ordre numéroté de passage. Le jury se réserve le droit d'imposer le paravent sur le 2nd tour du concours.

7. Les frais de séjour, de déplacement ainsi que ceux concernant les répétitions avec le(la) pianiste, sont à la charge du ou de la candidat(e)

Un lien de réservation et de paiement en ligne pour une répétition avec le pianiste, vous sera envoyé par mail avec la convocation **6 jours avant le concours**. Par défaut le pianiste du concours accompagnera tous les candidats durant les épreuves concernées le jour du concours.

DATES DU CONCOURS

Vendredi 5 décembre 2025

LIEU : Philharmonie de Paris

RECRUITMENT AUDITION :

RULES

1. This audition is open to candidates of all nationalities. To apply, all candidates must provide the following two documents to the Orchestre de Paris Administration:

- the online registration form*
- a copy or presentation on site of your identity card or passport*

Incomplete applications will not be considered

2. Starting date: to be agreed

3. The gross monthly salary is the same as for category 1: €4,573.02 (as of January 1, 2024).

4. All candidates will be judged on the basis of an identical program. Orchestral excerpts can be downloaded from our online recruitment page.

5. Candidates wishing to participate in this competition must complete the online form on our website <http://www.orchestredeparis.com/index.php/fr/page/61/recrutement> and send a scanned copy of their identity card by email to concours@orchestredeparis.com before November 25, 2025, the final deadline.

Registered candidates will receive an email notification indicating the location, date, and time of the tests one week before the competition.

6. The first round takes place behind a screen. A random draw will take place approximately 30 minutes before the start of the round, which will determine a numbered order of appearances. The jury reserves the right to impose the screen on the second round of the competition.

7. Accommodation, travel, and rehearsal expenses with the pianist are the candidate's responsibility.

A link to book and pay online for a rehearsal with the pianist will be sent to you by email with the invitation 6 days before the competition. By default, the competition pianist will accompany all candidates during the relevant rounds on the day of the competition.

COMPETITION DATES

Friday, December 5, 2025

LOCATION: Philharmonie de Paris

| |
|---|
| CONCOURS ALTO SOLO : 5 DECEMBRE 2025 |
|---|

1^{er} tour:

Solo :

- BACH, Jean-Sébastien : Partita n°3 : Gavotte en Rondeau pour violon, transcription pour alto (Edition au choix)

Trait d'orchestre :

- STRAUSS : Don Juan : Du début au repère D (Edition Peters)

2^{ème} tour:

Sonate:

- BRAHMS : Sonate opus 120 n°2 : 1^{er} mouvement en entier (Edition au choix)

Solo d'orchestre:

- BERG : Wozzeck, extrait de l'Acte 1 (Edition Universal)
 - o De la mesure 51 jusqu'à la mesure 65 (1^{ère} double croche)

Trait d'orchestre :

- MOZART : Symphonie n°40 en sol mineur : 4^e mouvement « Allegro assai » (Ed. Bärenreiter)
 - o De la mesure 146 à la mesure 205

3^{ème} tour:

Concerto:

- WALTON : Concerto pour alto, 1^{er} mouvement en entier (Edition au choix)

Musique de chambre :

- BEETHOVEN : Trio à cordes opus 9 n°3 : 1^{er} mouvement en entier joué en trio (Edition Henle)

Solos d'orchestre :

- A. GINASTERA : *Variciones Concertantes for chamber orchestra op.23*, (Ed. Boosey&Hawkes)
 - o Variation n°5 : Du repère **32** jusqu'à la fin de la variation
- RAVEL : Ma Mère l'Oye : « N°5 : Le Jardin féerique » extrait du ballet (Édition Durand)
 - o De la 5^{ème} mesure après le repère **2** jusqu'à la 3^{ème} mesure après le repère **3**, 1^{er} temps
- STRAUSS : Don Quichotte (Édition Universal Edition)
 - o "Der Ritter von der traurigen Gestalt" : De 3 mesures après le repère **14** au repère **18**
 - o "Variation III" Solo, du repère **26** jusqu'au repère **34**
- WEBER : Der Freischütz opus 77 : « *Romanze und Arie* » (Édition Breitkopf)
 - o De la mesure 2 à la mesure 5
 - o De la 2^{ème} mesure de la lettre **A** jusqu'à 1 mesure avant la lettre **F**
 - o De la 9^{ème} mesure de la lettre **F** jusqu'à la fin.

Trait d'orchestre :

- SMETANA : La Fiancée vendue, Ouverture (Édition Bote & Bock)
 - o *Vivacissimo* : Du début à la mesure 107, 1^{er} temps

**Tous les traits d'orchestre peuvent être joués ou rejoués dans toutes les épreuves.
Quelle que soit l'épreuve en cours d'exécution, le jury se réserve le droit d'interrompre le**

candidat.

Au contraire, s'il le juge utile, il pourra procéder à une nouvelle audition. Toutes les épreuves sont éliminatoires. Les décisions du jury sont sans appel.

All orchestral excerpts can be played or replayed in all events.

Whatever the test being performed, the jury reserves the right to interrupt the candidate.

On the contrary, if he considers it useful, he may proceed to a new hearing. All the tests are eliminatory. The jury's decisions are final.